



POUR QUI ?

Tout public

Différentes possibilités de suivre la formation :

- contrat d'apprentissage (de 16 à 29 ans + cas particuliers)
- contrat de professionnalisation (+ de 30 ans)
- sous statut de stagiaire de la formation professionnelle avec financement adéquat

DURÉE

- de 6 mois à 1an
- Durée moyenne au CFA environ 420 heures

PRÉ REQUIS

Français niveau B1

Des connaissances sur les outils numériques sont requises.

COÛT DE LA FORMATION

Des prises en charge sont possibles (France Travail, CPF, OPCO,...).

LIEU DE FORMATION

CFA BTP Moselle

à Montigny-lès-Metz

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Durée totale de l'épreuve : 21h40min

Evaluation des acquis en cours de formation

Délibération du jury sur la base du dossier Professionnel

MODALITÉ DE LA FORMATION

Formation multimodale

VALIDATION DE LA FORMATION

Titre professionnel délivré par le Ministère du travail de niveau 3 (CAP/BEP) de menuisier installateur

Le Menuisier installateur intervient sur des chantiers de construction concernant l'habitat individuel et collectif neuf ou ancien, et les établissements recevant du public. En extérieur, il installe des produits de type : portes, fenêtres, volets, portails et stores avec ou sans motorisation. En intérieur, il adapte et installe des portes, des escaliers, des parquets et des éléments mobiliers (dressing, cuisine, salle de bain). La majorité des produits posés sont issus d'unités de fabrication industrielle.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Installer et équiper des menuiseries et des fermetures extérieures
- Installer et équiper des éléments de sécurité et de protection solaire
- Aménager un espace intérieur à usage privé ou professionnel

PROGRAMME DE FORMATION

LES DIFFÉRENTES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

Module 1

- Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation de menuiseries et fermetures extérieures
- Installer des portes et fenêtres extérieures
- Installer des volets battants et roulants

Module 2

- Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'éléments de sécurité et de protection solaire
- Installer des portails et Installer des stores bannes

Module 3

- Préparer et organiser l'exécution des travaux d'installation d'un aménagement intérieur
- Adapter et installer des menuiseries intérieures
- Adapter et installer des escaliers en bois
- Adapter et installer des parquets massifs, contrecollés ou stratifiés
- Adapter et installer des éléments mobiliers d'un aménagement intérieur
- Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers

TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Menuisier installateur, installateur de menuiseries et fermetures extérieures et installateur de cuisines.

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Communiquer et respecter des règles et des procédures

MÉTHODES MOBILISÉES

Apports théoriques et mises en situation pratiques (études de cas, travaux pratiques, exercices d'application...)

ACCÈS À LA FORMATION

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ces modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :

- information individuelle ou collective,
- dossier de demande de formation,
- identification, voire évaluation d'acquis,
- entretien individuel de conseil en formation, de façon à définir le parcours le plus adapté entre un parcours standard, un parcours raccourci ou un parcours renforcé.

Le délai d'accès aux prestations dépend de la programmation sur nos différents sites et des places disponibles, en constante évolution.

ACCESSIBILITÉ AUX PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

QUALIFICATION DE NOS INTERVENANTS

Les formateurs intervenants sont titulaires de certifications et/ou qualifications professionnelles de la formation ou la certification visée, ainsi qu'une expérience professionnelle suffisamment adéquate.

CONTACT

Tel : **03 87 63 02 43**

Mail : recrutement@cfabtp-moselle.org

TITRE PROFESSIONNEL

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Éducation).

CERTIFICATION

Le titre professionnel est délivré après la validation de l'ensemble des types d'activités qui le composent. Cependant, une validation partielle est possible : en obtenant une ou plusieurs types d'activités, un Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) correspondant est attribué. Une fois un CCP acquis, il est possible de passer les CCP restants afin d'obtenir le titre professionnel complet, sous réserve du respect de sa durée de validité.

